

INDICATEUR INTERPROFESSIONNEL

DE PRIX DU POIS EN ALIMENTATION ANIMALE

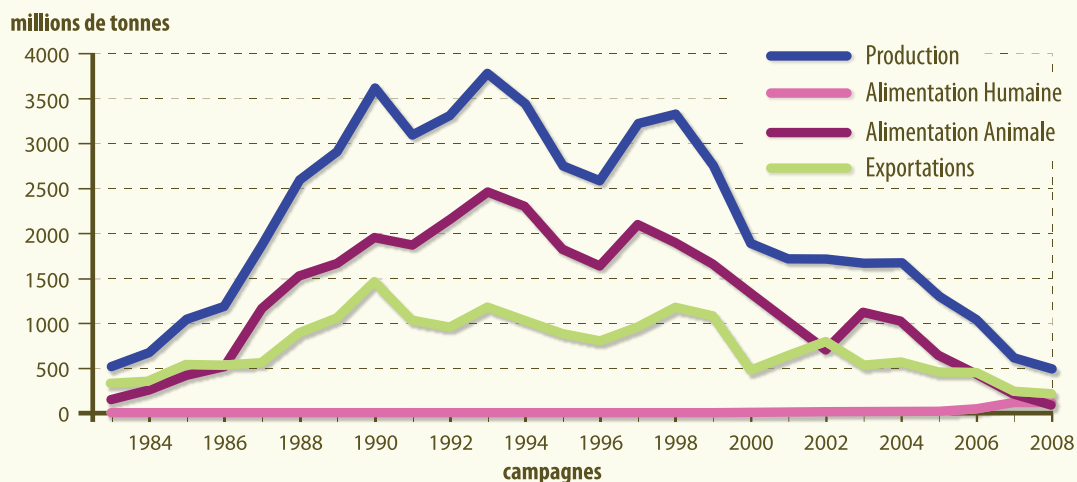
Dans le cadre de la relance des protéagineux à destination de l'alimentation animale, il a été décidé de mettre en place un indicateur interprofessionnel de prix du pois pour améliorer la visibilité des différents acteurs de la filière sur les prix, afin de favoriser le retour à un approvisionnement régulier et durable des fabricants.

UN MARCHÉ FORTEMENT DEMANDEUR, POURVU QUE L'OFFRE SOIT SUFFISANTE

Le pois protéagineux, développé dans les années 1980, est une matière riche en protéines bien connue des fabricants d'aliments du bétail qui en incorporent plus de 2 millions de tonnes dans les aliments composés au début des années 1990. C'est la contraction de l'offre consécutive aux réformes de la PAC des années 2000 qui a provoqué la réduction de l'utilisation en alimentation animale, et non pas le rétrécissement du débouché qui a découragé la production.

Produit intermédiaire riche en amidon et en azote, le pois est à la fois une source d'énergie et d'acides aminés particulièrement bien adaptés à l'alimentation des porcs qui constitue son premier débouché. Le pois peut être incorporé à plus de 30 % dans les aliments pour porcs en croissance. A noter que les zones de production françaises de protéagineux sont au centre des grands bassins de production porcine européens (Bretagne, Bénélux, Espagne).

> Production et utilisation du pois en France depuis 1983



LES MÉCANISMES DE FORMATION DU PRIX DU POIS EN ALIMENTATION ANIMALE

Le prix du pois suit les prix des matières premières auxquelles il se substitue, en particulier le blé et le tourteau de soja.

Le prix du pois utilisé en alimentation animale se forme à partir d'un panel de matières premières auquel il peut se substituer compte tenu des équivalences de valeurs nutritionnelles. A cet effet, l'indicateur interprofessionnel est calculé à partir des trois principales matières premières (blé, tourteau de soja et tourteau de colza) utilisées en formules porcs et volailles, sur la base de l'historique des prix observés sur les cinq dernières années et d'une hypothèse de disponibilités en pois pour l'industrie française de l'alimentation animale de 700 000 tonnes par an dans un premier temps.

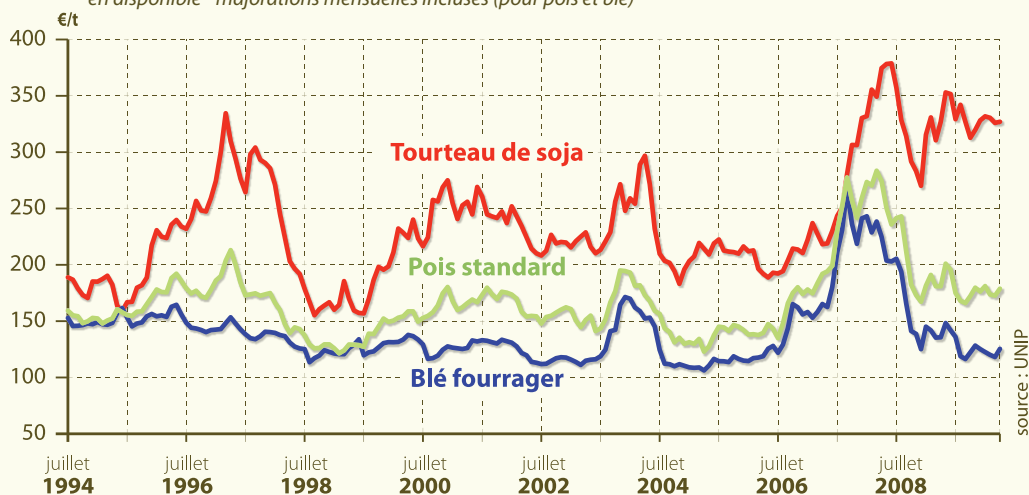
La prise en compte de cette hypothèse de 700 000 tonnes confère une marge de sécurité importante au calcul de l'indicateur, dans la mesure où les quantités de pois disponibles pour l'industrie française de l'alimentation animale n'ont atteint que 73 000 tonnes sur la campagne 2008/09 et ne devraient pas

dépasser 170 000 tonnes pour 2009/10.

Cependant, il est vrai que la dynamique peut s'enclencher rapidement si la remontée de l'offre est au rendez-vous. L'objectif de 700 000 tonnes ne représente qu'un retour à la situation de marché connue en 2005-2006. Il convient de rappeler à cet égard que l'industrie de l'alimentation animale utilisait, dans des conditions économiques rationnelles pour l'ensemble de la filière, plus de 2 millions de tonnes de pois il y a une douzaine d'années. Le record avait été atteint au cours de la campagne 1993/94, avec une utilisation par l'industrie des aliments composés de 2,1 millions de tonnes en France auxquelles s'ajoutent près de 1,2 million de tonnes utilisées en alimentation animale dans le reste de l'UE.

L'idée que la relance de la production de pois pourrait se traduire dans les années qui viennent par un effondrement de son prix d'utilisation en alimentation animale est donc sans fondement.

> Prix rendus Centre Bretagne
en disponible - majorations mensuelles incluses (pour pois et blé)



UN INDICATEUR CALCULÉ SOUS L'ÉGIDE D'UNE COMMISSION INTERPROFESSIONNELLE

Les modalités exactes de calcul ont été élaborées par une commission interprofessionnelle qui en assure le suivi méthodologique. Il s'agit d'une commission de travail de l'UNIP, au sein de laquelle siègent les familles professionnelles qui représentent les producteurs de graines (FOP), les collecteurs (Coop de France Métiers du

Grain et FNA) et les fabricants d'aliments composés (Coop de France Nutrition Animale et SNIA).

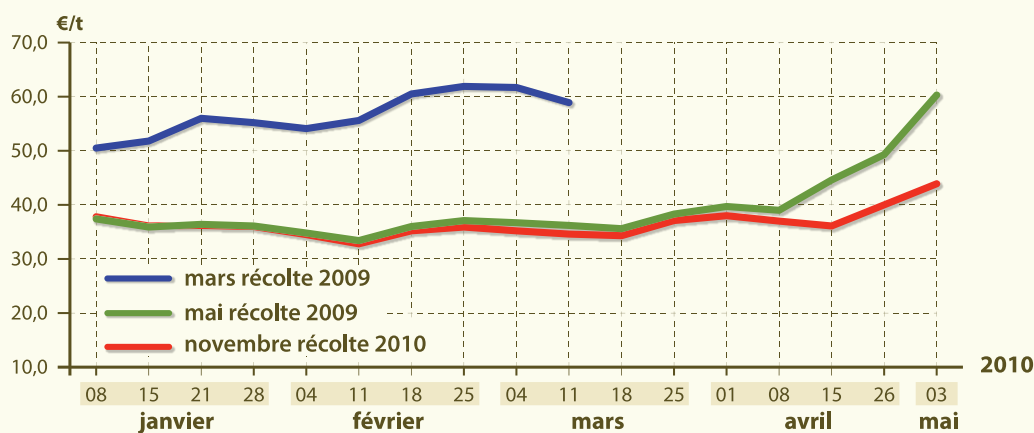
Le calcul est effectué chaque jour à partir des cotations relevées sur les marchés physiques des autres matières premières : blé fourrager (majorations mensuelles incluses),

tourteaux de soja et de colza pour différentes échéances. La valeur diffusée dans cette note est la moyenne hebdomadaire des relevés quotidiens.

L'indicateur est exprimé sous forme d'écart de prix entre le pois rendu centre

Bretagne et le blé MATIF. Cet écart est fourni pour différentes échéances de livraison de la campagne en cours et pour au moins une échéance de la campagne suivante, avec un suivi des évolutions d'une semaine à l'autre.

> Evolution hebdomadaire de l'indicateur « pois rendu Bretagne-Blé Matif » pour les récoltes 2009 et 2010 en €/tonne



MODE D'EMPLOI POUR LES OPÉRATEURS

Par construction, l'indicateur interprofessionnel de prix du pois en alimentation animale est destiné à fournir des données objectives aux opérateurs pour leur permettre de se positionner dans le futur. Ainsi, lorsque l'indicateur calculé au mois de mars 2010 fait apparaître pour la future récolte un différentiel de prix de 40 euros par tonne entre le pois rendu centre Bretagne et le blé MATIF en novembre 2010, cela donne aux producteurs de graines, comme aux collecteurs et aux fabricants, une base objective pour décider un assolement ou

négocier un contrat, étant entendu qu'il s'agit bien d'un indicateur par rapport auquel chaque acteur pourra se situer en fonction du contexte local.

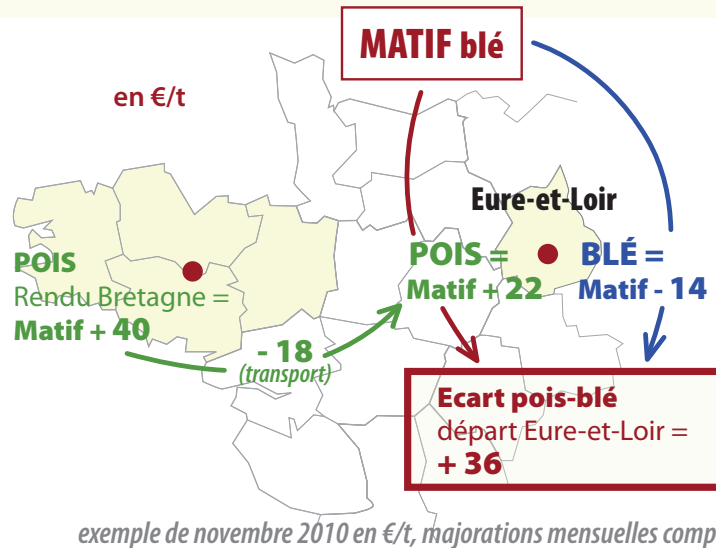
L'attention des utilisateurs de l'indicateur doit également être attirée sur le fait que la situation qu'il décrit au centre de la Bretagne doit être corrigée des frais d'approche entre la région où ils se trouvent et cette zone. Deux exemples concrets peuvent être donnés à cet égard.

> EXEMPLE N°1 : NÉGOCIATION COMMERCIALE ENTRE UN COLLECTEUR ET UN FABRICANT

Supposons un fabricant d'aliments composés souhaitant conclure au début du mois d'avril 2010 un contrat de livraison de pois de la future récolte pour le mois de novembre 2010, avec un collecteur situé en Eure-et-Loir.

En nouvelle récolte, l'indicateur calculé le 1^{er} avril donne pour novembre 2010 un écart de prix de 40 euros par tonne entre le pois rendu centre Bretagne et le blé MATIF. Le coût de transport entre l'Eure-et-Loir et le centre de la Bretagne étant estimé à 18 euros par tonne, les deux parties peuvent prendre comme base de négociation une prime positive pour le prix du pois départ Eure-et-Loir de $40 - 18 = 22$ euros par tonne par rapport à la cotation blé MATIF de novembre 2010 (en l'occurrence la cotation s'établit à 131 euros le 1^{er} avril 2010).

Bien entendu, la prime de 22 euros par tonne constitue seulement une base de négociation. De nombreux autres paramètres, liés aux conditions locales et aux acteurs eux-mêmes, peuvent entrer en ligne de compte. Il est à noter aussi que la cotation du blé MATIF fournit à tous une référence pratique et incontestable, même si elle ne représente pas un marché physique. Ainsi, dans le cas d'un départ Eure-et-Loir, une livraison de blé en novembre 2010 se négociait au 1^{er} avril 2010 avec un différentiel négatif de l'ordre de 14 euros. Pour les acteurs placés en Eure-et-Loir, cela signifie que l'écart réel de prix entre le pois et le blé à prévoir sur novembre 2010 serait de $22 + 14 = 36$ euros.



> EXEMPLE N°2 : DÉCISION D'ASSOLEMENT D'UN AGRICULTEUR

Dès le mois de juin les agriculteurs préparant leur assolement en vue de la récolte suivante et envisageant d'y intégrer du pois valorisé en alimentation animale devront se poser les questions suivantes :

- Quelles sont les perspectives d'évolution des cours du tourteau de soja et du blé, qui vont déterminer le différentiel de prix entre pois et blé pour la campagne suivante ?
- Quel est le différentiel de rendement et de charges d'intrants prévisibles entre un pois et d'autres cultures possibles sur les mêmes parcelles ?
- En tenant compte de ce différentiel de prix positif, de l'aide à l'hectare pour les protéagineux, des économies d'azote et de l'amélioration de rendement prévisibles pour les cultures suivantes, de combien sera augmentée la marge de l'assolement liée à l'introduction ou à l'extension de la culture de pois ?

> Éléments à prendre en compte pour le calcul de l'intérêt économique du pois dans l'assolement au delà des prévisions de prix, de rendements et de charges.

Effet précédent sur la culture suivante <i>(exemple d'un blé de pois comparé à un blé de blé)</i>	Gain de rendement	8 q/ha
	Economie d'azote	20 à 40 kg N/ha
Aide couplée attendue pour les protéagineux *	2011	166 €/ha
	2012	97 €/ha**

* avec les hypothèses suivantes de surfaces protéagineux : 350 000 ha en 2011 et 400 000 ha en 2012

** si la partie communautaire de l'aide était maintenue en 2012, l'aide couplée pour 400 000 ha atteindrait 153 €/ha au lieu de 97 €/ha